



La préfecture du Var communique - Diffusion de la propagande électorale

Des dysfonctionnements importants liés à la qualité de la mise sous pli de la propagande électorale du deuxième tour ont été constatés ces derniers jours de la part de certains prestataires qui desservent une partie du territoire national, dont le Var. C'est pourquoi, des dispositions ont été prises par chaque préfecture pour que les opérateurs chargés de cette mise sous pli apportent au plus vite les correctifs nécessaires. En outre, La Poste a reçu pour consigne de distribuer la propagande électorale dans les boîtes aux lettres sur tout le territoire départemental jusqu'à samedi soir.

Par ailleurs, afin de favoriser l'information des électeurs, le ministère de l'intérieur a créé un site Internet sur lequel les usagers peuvent consulter les professions de foi fournies par les candidats aux élections départementales et régionales.

La préfecture du Var invite les électeurs à consulter en ligne ces professions de foi via le lien suivant :

<https://programme-candidats.interieur.gouv.fr>

Les listes sont présentées dans l'ordre attribué pour les panneaux d'affichage et le site est actualisé chaque jour des professions de foi pour lesquelles les candidats ont fourni un fichier numérisé. Ce document d'information ne peut en aucun cas être utilisé comme bulletin pour voter.

Pour les élections départementales et régionales de 2021, la consultation du site est opérationnelle depuis le lundi 31 mai, à partir de tout appareil relié à Internet (ordinateur, tablette, smartphone).